

DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

=====

Monsieur Le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, de l'article 1er de son décret d'application du 16 août 1901 de procéder à la déclaration de l'association dite AMICALE DES KLEBERIENS dont le siège social est à NIMES chez Mr FRANTZEN Georges, 29 impasse Jacques Baby.

Cette association a pour objet : de réunir les habitants et leur descendance du village de KLEBER en Algérie.

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

Mr FRANTZEN Georges  
né à KLEBER  
de nationalité FRANCAISE  
Jacques Baby à NIMES  
exerçant la profession de RETRAITE  
le 4 JUIN 1928  
Domicilié 29 impasse  
Président ;

Mr SELZNER Armand  
né à KLEBER  
de nationalité FRANCAISE  
La roseaie à CAVALAIRE SUR MER 83240  
exerçant la profession de CHIRURGIEN DENTISTE Trésorier ;  
le 13 octobre 1950  
Domicilié 280 Bd de

Mr MACRON Ghislain  
né à KLEBER  
de nationalité FRANCAISE  
Pasteur à BOURG LES VALENCE 26500  
exerçant la profession de EMPLOYE DE BANQUE Secrétaire.  
Le 26 août 1947  
Domicilié 8 rue

Ci-joint deux exemplaires, dûment approuvés par nos soins des statuts de l'association.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer un récépissé de la présente déclaration.

Veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Nimes, le 25 juin 1989

Mr FRANTZEN

Mr SELZNER

Mr MACRON